

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de BATTENHEIM
Séance ordinaire
du 05 mars 2025

Sous la présidence de Monsieur GUTH Maurice, Maire Date de convocation : 26 février 2025 - Lieu de la séance : Salle Festive et Culturelle – Séance publique Présents : GUTH Maurice, THUET Grégory, PUGLIA Joseph, SPADA Patrick, FISCHESSE Pierre, KREBER Stéphanie, CHAZOULE Isabelle, ALTENBACH Sylvie, FISCHESSE Francine, HOMATTER Francis, COLOMAR Amandine, BIRLING Marie-Christine, ZOBIRI Rabah, BITTNER Philippe, MUROS LE ROUZIC Erwan, SCHNEIDER Mélanie, MULLER Antoinette. Absents : RUÉ Alexandra absente Procurations : 01 DE GRUTTOLA Antoinette qui donne procuration à ALTENBACH Sylvie La séance est ouverte à 20 heures	Date de convocation 26/02/2025 Date d'affichage 10/03/2025 Nombre de votant : 17 Procurations(s) : 01 Votes pour : 18 Vote contre : 00 Abstentions : 00
---	--

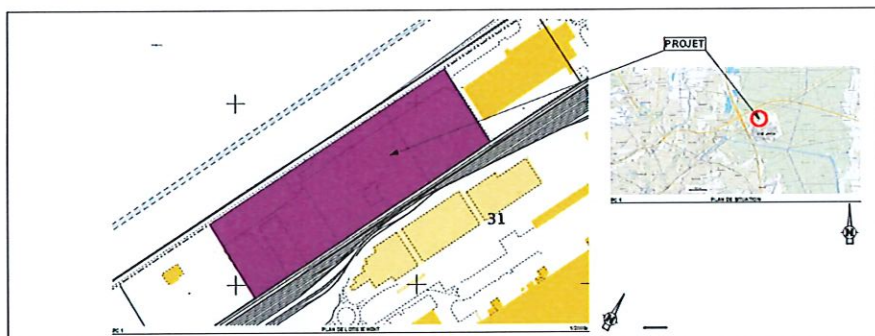
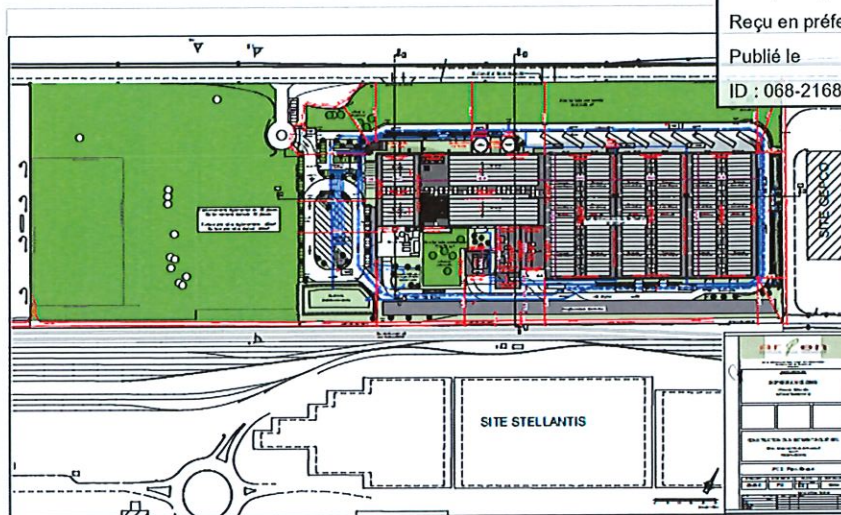
3° CONSULTATION RELATIVE A UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ET A UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CONCERNANT LA SOCIETE HOLDING SOPREMA SA.

Monsieur le Maire expose :

Par courrier en date du 19 décembre 2024, réceptionné le 23 décembre 2024 les services de la Préfecture du Haut-Rhin nous ont adressé une demande d'avis relative au projet de la société HOLDING SOPREMA SA qui consiste en la création d'une usine de production de panneaux isolants en mousse polyuréthane sur la commune de SAUSHEIM.

Dans la mesure où notre commune est située dans le rayon de 3 km déterminé par la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, conformément aux dispositions de l'article R. 181-18 du Code de l'Environnement, le conseil municipal se doit de donner un avis dans un délai de deux mois à compter de la saisine et ce, sans attendre le démarrage de la consultation du public.

L'avis de la commune sera rendu public par le commissaire enquêteur sur le site internet spécialement dédié durant la phase de consultation publique dont le déroulement aura lieu du 27 janvier 2025 au 28 avril 2025.



Le projet de construction de cette unité de production inclus des mesures de protection associées :

Outre les mesures d'évitement mise en place à la conception du projet, plusieurs mesures de réduction d'impact seront mises en œuvre à l'exploitation de l'usine.

Mesure d'évitement, de réduction et compensation :

- Le milieu humain dans sa composante de paysage et d'urbanisme
- Le milieu naturel : l'environnement, la faune, la flore,....
- Le cadre socio-économique, l'habitat, la population et ses activités,....
- Le patrimoine culturel et touristique,
- Le milieu physique, l'eau le sol, le sous-sol et l'air,
- Le bruit, les vibrations
- Les déchets
- Le transport et les infrastructures

Pour exemple le projet intègre la plantation d'arbre sur les communes de Rixheim, Hirtzfelden et Réguisheim en compensation du défrichement opéré sur le site de construction.

En matière de transport l'exploitation prévoit l'utilisation d'une liaison ferroviaire présente à proximité du site d'exploitation.

Entendu que l'ensemble des élus du conseil ont été destinataires des éléments du dossier préalablement à la tenue de la séance du conseil municipal,

Vu la présentation effectuée par monsieur le Maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré n'exprime pas de remarques particulières concernant le projet et émet un avis favorable.

Unanimité des membres présents et représentés. Vote à mains levées

Le Maire

Le Secrétaire de séance